

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du vendredi 24 mars 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, le vendredi 24 mars 2017 à 20 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2017

Proposition de délibérations :

Dénominations de voies :

- rue de la Serpenterie
- rue des Arpents
- impasse de la Croix de l'Auberge

Chemins de randonnée

Personnel : création d'un poste d'agent technique

Mutation de la licence IV du débit de boissons

Infos et points divers

Le tableau de la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles

Voiries communales :

- implantation du poteau qui interdit le passage rue de la Serpenterie
- le "Céder le passage" route de Chemillé (prêt de la DDT)
- Sens unique de la rue Basse

Feux d'artifice du 14 juillet

Eglise : travaux

Hangar : Devis

Micro crèche

VTH

Demande de subvention

Les dates à retenir

Date des conseils municipaux :

Le vendredi 5 mai à 20 h 30

Commission électorale

Le lundi 18 avril à 9 h

Commission des Impôts

Le mardi 4 avril à 9 h 30

Rando VTT et pédestre

Le dimanche 18 juin

Elections 2017

- présidentielles : les dimanches 23 avril et 7 mai
- législatives : les dimanches 11 et 18 juin
- sénatoriales : le 24 septembre 2017

Exposition " de Gaulle" du 12 au 18 juin 2017

Inauguration de l'écoquartier

Le samedi 16 septembre à 10 h 30 ou 11 h

Présents : Monsieur Guy SAUVAGE DE BRANTES, Monsieur Alain DROUET, Madame Emmanuelle CREPIN, Monsieur Alain HEGESIPPE, Monsieur Christophe Riant, Madame Céline BELLOY, Monsieur Jean-Louis BROSSAUD, Monsieur Jean-Jacques BESNIER, Madame Aline GAUDRILLET, Monsieur Arnaud LOAEC, Monsieur Pascal NAUDIN ;

Absents représentés : Madame Sophie SOETAERT, Madame Emmanuelle BOURREAU, Monsieur Franck SALGÉ ;

Absents et Absents excusés : Monsieur Jean-François LECLERC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire(s) de la séance: Madame Emmanuelle CREPIN, Carole DOMON, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2017_001	10/01/2017	COMMUNE	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE	ROY	292,27	350,72
2017_002	10/01/2017	LOTISSEMENT	ACHAT D'ARBRES POUR L'ECOQUARTIER	BAUCHERY	231,00	277,20
2017_003	10/01/2017	LOTISSEMENT	PLANS ET DETAILS PROJET POUR LA REALISATION D'UN PUISARD DE RECUPERATION DES EP POUR L'ECOQUARTIER LES ARPENTS	AUD	250,00	300,00
2017_004	10/01/2017	LOTISSEMENT	MISSION ARCHITECTE CONSEIL POUR L'ECOQUARTIER LES ARPENTS	AUD	825,00	990,00
2017_005	10/01/2017	ASSAINISSEMENT	ACHAT D'UN SYSTEME ANTI-CHUTES POUR LE POSTE DE REFOULEMENT DES EAUX USEES	HABERT	1 235,00	1 482,00
2017_006	30/01/2017	COMMUNE	CREATION D'UN CHEMINEMENT PMR DANS LA RUE DES DEPORTES ET AMENAGEMENT EN FACE DES SERVICES TECHNIQUES	SAFEGE	5 100,00	6 120,00
2017_007	31/01/2017	COMMUNE	ACHAT DE CARRELAGE POUR LES TOILETTES DE L'ECOLE	POINT P	468,64	562,37

2017_008	21/02/2017	COMMUNE	AMENAGEMENT DE LA CUISINE DE LA SALLE DES FETES	ADM	3 240,00	3 888,00
2017_009	02/03/2017	COMMUNE	AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES	STOCKY	456,50	502,15
2017_010	23/03/2017	COMMUNE	ACHAT DE TABLES ET D'UN CHARIOT POUR LA SALLE DES FETES	CHALLENGER - STOP AFFAIRES	848,10	1 017,72

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2017 a été adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil

DE 2017 030 DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques, et des bâtiments publics,

CONSIDERANT la proposition d'attribuer des noms aux voies suivantes :

- la voie dite voie communale n° 77 située après le n° 35 de la rue du 8 mai 1945 sur la RD 47 en direction de Montoire sur le Loir qui sera dénommée "rue des Arpents"
- la voie nouvelle située dans la continuité de la création de voie communale n° 77 de l'éco quartier des Arpents et au croisement de la Croix de l'Auberge sera dénommée 'Impasse de la Croix de l'Auberge",
- la voie dite chemin rural n° 40 de la Vallée Germain située au croisement de la rue de l'Enfer et du chemin rural n° 93 de la Serpenterie sera dénommée "rue de la Serpenterie".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité

DÉCIDE D'ATTRIBUER

- le nom de "Rue des Arpents » à la voie dite voie communale n° 77 située après le n° 35 de la rue du 8 mai 1945 sur la RD 47 en direction de Montoire sur le Loir,
- le nom de "Impasse de la Croix de l'Auberge" à la voie nouvelle située dans la continuité de la création de voie communale n° 77 de l'éco quartier des Arpents et au croisement de la Croix de l'Auberge,
- le nom de "Rue de la Serpenterie" située au croisement de la rue de l'Enfer et du chemin rural n° 93

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27/03/2017 de l'affichage le 27/03/2017 et de la notification le 27/03/2017
 PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 27/03/2017 - 037-213701162-20170324-DE_2017_030-DE

Madame BELLOY Céline arrive à 29 h 40

DE 2017 031 CHEMINS DE RANDONNEE

Résultat du vote : Ajournée

DE 2017 032 CREATION D'UN POSTE PERMANENT

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau des effectifs existant,
Vu la vacance de poste faite auprès du centre de gestion d'Indre-et-Loire en date du 21 mars 2017,
CONSIDÉRANT, qu'il convient d'étoffer le service technique, il est nécessaire de pérenniser l'emploi d'adjoint technique polyvalent créé initialement dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.
Pour cela, Monsieur le maire propose que la commune de Les Hermites crée un poste permanent d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité,

DÉCIDE**Article 1 : création et définition de la nature du poste.**

De créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe, à compter du 03 mai 2017, dans le cadre d'emplois de la filière technique, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.
Son niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférent au grade d'adjoint technique de 2ème classe, 3ème échelon dont l'indice brut est le 342.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27/03/2017 de l'affichage le 27/03/2017 et de la notification le 27/03/2017
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 27/03/2017 - 037-213701162-20170324-DE_2017_032-DE

DE 2017 033 MUTATION DE LA LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la licence d'exploitation de débit de boissons de IVème catégorie dont la Commune est propriétaire faisait l'objet d'un contrat de gérance au Madame Corinne DUBOURDIEU. Le débit de boissons dans lequel la licence était exploitée est installé à Les Hermites à l'O Berges de la Démée.

Il informe le Conseil Municipal que

- le contrat de gérance à titre gracieux stipule sur la délibération du 11 avril 1992 que le conseil municipal se réserve la possibilité de disposer de cette licence à n'importe quel moment sur simple délibération ;
- Corinne DUBOURDIEU tenant le bar restaurant rue des Déportés à Les Hermites va céder son fonds de commerce à la Madame Sylvie SAGE fin mars 2017 ;
- Madame Sylvie SAGE a sollicité la commune pour la mise en gérance à titre gracieux de sa licence IV, afin de reprendre l'activité bar-restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE

- **DE DONNER** un avis favorable sur l'identité du repreneur du fonds de commerce ;
- **DE DONNER** un avis favorable à la mutation de la licence IV de débit de boisson de la commune ;
- **D'AUTORISER** la conclusion du contrat de gérance gracieuse à Madame Sylvie SAGE suivant le projet reprise du fonds de commerce de Mme Corinne DUBOURDIEU ;
- **DE DIRE** que le contrat de gérance à titre gracieux cessera en cas de cessation d'activité ou en cas de déménagement hors du territoire communal de Madame Sylvie SAGE.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 27/03/2017 de l'affichage le 27/03/2017 et de la notification le 27/03/2017
PREFECTURE de TOURS - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 27/03/2017 - 037-213701162-20170324-DE_2017_033-DE

Infos et points divers

Le tableau de la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives

Les tableaux pour la tenue des bureaux de vote ont été complétés.

Voiries communales :

- implantation du poteau qui interdit le passage rue de la Serpenterie : le poteau sera implanté dans la continuité de la rue de la l'Enfer et de la rue de la Serpenterie
- Monsieur de Brantes donne lecture du courrier de la DDT avec leurs propositions et notamment celles qui seront réalisées par leur service et les préconisations pour celles qui resteront à la charge de la commune :
 - ✓ rue de l'Ermitage afin de sécuriser le trafic des véhicules desservant le Foyer de la Vallée Germain à la sortie de la route de la Vallée Germain un stop sera mis sur la CD 47 en venant de LA FERRIERE et un cédez le passage en sens inverse en sortant de LES HERMITES, un passage piéton au niveau du carrefour sera envisagé
 - ✓ Parking rue du 11 novembre : mettre un stop en sortie du parking et un miroir en face
 - ✓ Sens unique de la rue Basse : un panneau sens interdit sera mis pour le trafic venant de la rue de l'Ermitage et la rue sera interdite en sens inverse aux poids lourds.

Feux d'artifice du 14 juillet

Alain DROUET explique que la Compagnie Etincelle souhaite changer de prestataire et acheter en direct les fusées, de ce fait la commune qui ne le ferait pas accorderait en compensation une subvention supplémentaire par délibération modificative budgétaire.

Eglise : travaux

L'entreprise LEFEVRE est venue expertiser la cause des fissures dans le plâtre de la voûte de l'église, après une exploration dans les combles il s'avère que certains lattis de châtaigner derrière la couche de plâtre sont endommagés. L'entreprise a établi un devis pour la somme de 6 469 € si l'intervention peut se faire avec une nacelle. Monsieur de Brantes va contacter le Conservateur de la DRAC pour avoir son avis sur le plan technique, étudier la possibilité d'une aide financière et surtout comment conserver les tableaux pendant les travaux sachant que tout objet classé ne peut être déplacé sans son autorisation et selon ses préconisations.

Hangar : Devis

Une demande de devis de maîtrise d'œuvre a été faite auprès d'un prestataire mais dont l'offre n'est pas recevable, un autre architecte va être sollicité.

Micro crèche

Le projet progresse même si les élus de la commune sont interdits de participation dans la commission. La lettre d'intention a été envoyée à la CAF et des cabinets sont consultés.

Monsieur de BRANTES a demandé si un des pavillons appartenant à Touraine Logement et pouvant éventuellement accueillir cette micro-crèche pouvait être loué, mais ceci n'est possible qu'avec l'accord des services de l'Etat qui seront sollicités.

VTH

Après la réunion avec VTH concernant leur dossier de construction aux Arpents, le projet est bien inscrit pour l'année 2017. Il sera prévu 4 unités de 55 à 65 m² adaptées pour des personnes âgées ou à mobilité réduite sous réserve qu'elles soient gérées par AGEVIE en liaison avec l'EPADH de Chemillé-sur-Dême. Un accord est conclu avec AGEVIE pour réaliser une enquête validant la faisabilité du projet.

Demande de subvention

Le Secours Populaire nous demande une subvention et il n'y sera pas donné une suite favorable.

SIAEP DE LA FERRIERE-MARRAY

Le périmètre du SIAEP ne change pas, mais les statuts sont modifiés à la suite de la fusion des communes BEAUMONT-LOUETAULT.

Les dates à retenir

Date des conseils municipaux :

Le vendredi 5 mai à 20 h 30

Réunion Energétique :

Le jeudi 12 avril à 14 h 00

Commission électorale

Le lundi 18 avril à 9 h

Commission des Impôts

Le mardi 4 avril à 9 h 30

Rando VTT et pédestre

Le dimanche 18 juin

Elections 2017

- présidentielles : les dimanches 23 avril et 7 mai

- législatives : les dimanches 11 et 18 juin

- sénatoriales : le 24 septembre 2017

Exposition " de Gaulle" du 12 au 18 juin 2017

Inauguration de l'écoquartier

Le samedi 16 septembre à 10 h 30 ou 11 h

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est close à 23 h 30.

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 24 mars 2017 par date

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
24/03/2017	DE_2017_030	DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES	33
24/03/2017	DE_2017_031	CHEMINS DE RANDONNEE	33
24/03/2017	DE_2017_032	CREATION D'UN POSTE PERMANENT	34
24/03/2017	DE_2017_033	MUTATION DE LA LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS	34

TABLE RECAPITULATIVE de la séance du 24 mars 2017 par objet

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
24/03/2017	DE_2017_031	CHEMINS DE RANDONNEE	33
24/03/2017	DE_2017_032	CREATION D'UN POSTE PERMANENT	34
24/03/2017	DE_2017_030	DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES	33
24/03/2017	DE_2017_033	MUTATION DE LA LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS	34

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 24 mars 2017 par nomenclature

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
3.3 Locations			
24/03/2017	DE_2017_033	MUTATION DE LA LICENCE IV DE DEBIT DE BOISSONS	34
3.5 Autres actes de gestion du domaine public			